



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

SOMMAIRE DU BIR N°9 DU 19 novembre 2018

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	2
POSTES A POURVOIR ECOLE DE MAISTRANCE ET ECOLE DES MOUSSES – MINISTERE DES ARMEES	2
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	3
LISTE DES POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX VACANTS DANS LES LYCEES GENERAUX-TECHNOLOGIQUES ET LES LYCEES PROFESSIONNELS A LA RENTREE 2019	3
CONCOURS « LES EXPERTS DU PAPIER »	4
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE	5
FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE	5
ANNEXES	6
DIPE_RECRUTEMENT MOUSSE & MAISTRANCE	7
DOS_POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX RENTREE 2019	8
DOS _ REGLEMENT CONCOURS « LES EXPERTS DU PAPIER » EDITION 2018-2019_ ANNEXE 1	9
DOS _ FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION AU CONCOURS « LES EXPERTS DU PAPIER »_ ANNEXE 2	13
.....	13
DOS _ GRILLE DE PRESENTATION DU PROJET_ ANNEXE 3	14
DAAC_FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE	17

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

POSTES A POURVOIR ECOLE DE MAISTRANCE ET ECOLE DES MOUSSES – MINISTERE DES ARMEES

BIR n° 9 du 19 novembre 2018

Réf : DIPE n° 2018-109

Le ministère des armées recrute des personnels par la voie du détachement pour exercer auprès de l'école des mousSES ou de l'école de Maistrance, à Brest (cf. liste des postes en annexe).

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

LISTE DES POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX VACANTS DANS LES LYCEES GENERAUX-TECHNOLOGIQUES ET LES LYCEES PROFESSIONNELS A LA RENTREE 2019

BIR n° 9 du 19 novembre 2018

Réf : DOS

Dans le cadre des opérations de mobilité des personnels enseignants du second degré à la rentrée 2019, vous trouverez en annexe, la liste des postes spécifiques nationaux vacants dans les lycées généraux-technologiques et lycées professionnels de l'académie de Lyon.

CONCOURS « LES EXPERTS DU PAPIER »

BIR n°9 du 19 novembre 2018

Réf : DOS 3

L'académie de Lyon, en partenariat avec Citeo, l'éco-organisme des papiers et des emballages, organise la troisième édition du concours « Les experts du papier » (annexe 1 – règlement du concours). L'objectif de ce concours est de sensibiliser les élèves de l'académie au développement durable et à l'écocitoyenneté, en réalisant une campagne de sensibilisation sur le recyclage des papiers à destination des autres jeunes.

Ce concours est ouvert à tous les établissements des premier et second degrés, publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat. Le choix du support et du style de développement du projet est libre : affiche, reportage photo ou vidéo, BD, exposition, jeux ou toutes autres idées originales.

Les établissements qui souhaitent participer, devront choisir le ou les niveaux des classes engagées. Ils seront classés selon les catégories suivantes : école, collège, lycée et établissement en liaison inter-dégrés. Chaque classe ou groupes d'élèves (2 élèves au minimum) participant devra impérativement être représenté par un enseignant ou un membre du personnel éducatif de l'établissement.

Pour participer au concours, les classes ou groupes d'élèves devront s'inscrire en complétant le formulaire de pré-inscription, joint en annexe 2, et retourner ce document **avant le 12 décembre 2018** par courrier électronique uniquement, à l'adresse suivante : dos3-prix@ac-lyon.fr. Une confirmation de l'inscription de l'établissement à ce concours sera adressée par ce même bureau au plus tard le 17 décembre 2018.

Les projets devront ensuite être adressés, **au plus tard le 12 avril 2019**, par courrier recommandé avec accusé-réception sur **clé USB uniquement**, accompagnés impérativement de la grille de présentation (annexe 3) détaillant le projet pédagogique à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'Académie de Lyon
Direction de l'Organisation Scolaire
Bureau DOS 3-Prix et concours
92 rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon cedex 07**

Le jury académique, qui se réunira entre les mois d'avril et mai 2019, sélectionnera un projet pour chaque catégorie référencée. Les lauréats seront récompensés par une participation à un atelier ou à une sortie pédagogique en rapport avec le tri et le recyclage. La remise des prix aura lieu au cours d'une cérémonie, qui se tiendra entre mai et juin 2018.

Des ressources sont disponibles pour aider l'établissement au montage des projets à l'adresse suivante :

www.clubciteo.com

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

BIR n°9 du 19 novembre 2018

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais auprès des Archives départementales de la Loire pour l'année scolaire 2018-2019.

Profil :

Un(e) enseignant(e) de toute discipline, doté(e) d'une solide culture générale.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission qui regroupe à la fois les missions générales des professeurs relais ainsi que les missions propres au professeur relais auprès des Archives départementales de la Loire.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le mardi 4 décembre 2018 à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

ANNEXES



MINISTÈRE DES ARMÉES

MARINE NATIONALE CIN DE BREST ECOLE DE MAISTRANCE/ECOLE DES MOUSSES

Liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2019

Etablissement	Niveau requis	Libellé discipline	PV : poste vacant/PSV : poste susceptible d'être vacant	BIEP
ECOLE DES MOUSSES DE BREST	PLP	lettres et histoire-géographie	PSV	142923
ECOLE DES MOUSSES DE BREST	PLP	lettres et histoire-géographie	PSV	142917
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	anglais	PSV	142940
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	anglais	PSV	142915
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	anglais	PSV	142928
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	maths/sciences	PSV	142933
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	maths/sciences	PV	143189
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	CERTIFIE / PLP	maths/sciences	PV	143191
ECOLE DES MOUSSES DE BREST/ECOLE DE MAISTRANCE DE BREST	PERDIR	Proviseur	PSV	142909

Date limite de dépôt des dossiers :

- **3 décembre 2018 pour le personnel de direction.**
- **15 février 2019 pour les professeurs certifiés ou PLP**

Personne à contacter au CIN Brest pour recevoir un dossier de candidature :
Brigitte ITSWEIRE : brigitte.itsweire@intradef.gouv.fr Tel : 02.98.14.87.84

DOS_POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX RENTREE 2019

12/11/2018

RENTREE 2019 : MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL POSTES VACANTS

Rectorat / DOS 2

Code Disc	Discipline	Code Etablissement	Type d'établissement	Nom Etablissement	Ville	Nature	N° Profil	Libellé long	Nombre supports de vacants	Dont postes créés à la rentrée 2019
L0080	DOCUMENTATION	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L0100	PHILOSOPHIE	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L0100	PHILOSOPHIE	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			1	
L0201	LETTRES CLASSIQUES	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			2	
L0202	LETTRES MODERNES	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L0202	LETTRES MODERNES	0690027E	LYC	EDOUARD HERRIOT	LYON 06	CPGE			1	
L0202	LETTRES MODERNES	0010034G	LYC	PAUL PAINLEVE	OYONNAX	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	1	1
L0202	LETTRES MODERNES	0011276G	LYC	DU VAL DE SAONE	TREVOUX	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	1	1
L0421	ALLEMAND	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			1	
L0421	ALLEMAND	0693446W	LYC	CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE	LYON 07	CPGE			1	
L0421	ALLEMAND	0690082P	LYC	JEAN PERRIN	LYON 09	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	1	1
L0422	ANGLAIS	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L0422	ANGLAIS	0690026D	LYC	DU PARC	LYON CEDEX 06	CPGE			1	
L0422	ANGLAIS	0690027E	LYC	EDOUARD HERRIOT	LYON CEDEX 06	CPGE			1	
L0422	ANGLAIS	0690082P	LYC	JEAN PERRIN	LYON CEDEX 09	CINT			1	1
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			2	
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0690027E	LYC	EDOUARD HERRIOT	LYON 06	CPGE			1	1
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0693446W	LYC	CITE SCOLAIRE INTERN	LYON 07	CINT			2	
L1000	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0690026F	LYC	SAINTE JUST	LYON 05	CPGE			2	
L1100	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0420041S	LYC	CLAUDE FAURIEL	ST ETIENNE	CPGE			1	
L1300	MATHEMATIQUES	0010072Y	LYC	INTERNATIONAL	FERNEY VOLTAIRE	CINT			1	
L1300	MATHEMATIQUES	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			1	
L1500	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0690026D	LYC	DU PARC	LYON 06	CPGE			1	
L1500	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0692866R	LYC	LA MARTINIERE MONPLA	LYON 08	CPGE			1	
L1900	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0690074F	LYC	PARC CHABRIERES	OULLINS	PEPS	704	DISPOSITIF SPORTIF CONVENTIONNE	1	1
L1900	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0693619J	LYC	ROBERT DOISNEAU	VAULX EN VELIN	PEPS	704	DISPOSITIF SPORTIF CONVENTIONNE	1	1
L2020	TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIM	0690006B	LYC	SAINTE-EXUPERY	BELLEGARDEVALSERINE	CTLY			1	
L2020	TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIM	0692517L	LYC	GUSTAVE EIFFEL	BRIGNAIS	CTLY			1	
L2020	TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIM	0690008J	LYC	ALBERT CAMIUS	RILLIEUX LA PAPE	CTLY			1	
L2080	GESTION ET INFORMATIQUE	0693770Y	SEP	LPO CLAUDE BERNARD	VILLEFRANCHE/SAONE	CTLY			1	
L2085	HOTELLERIE ET TOURISME	0692516K	SEP	LPO FRANCOIS RABELAI	DARDILLY	CTLY			1	
L4010	SC.TECHNIQUES INDUSTRIELLES	0690082P	LYC	JEAN PERRIN	LYON 09	CPGE			1	
L6500	ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLI	0690037R	LYC	LA MARTINIERE DIDERO	LYON 01	CSTS			1	
L6500	ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLI	0420043U	LYC	JEAN MONNET	ST ETIENNE	CSTS			1	
L8016	ASSURANCE (BTS)	0692517L	LYC	ALBERT CAMIUS	RILLIEUX LA PAPE	CSTS			1	
L8018	COMMERCE INTERNATIONAL (BTS)	0420043U	LYC	JEAN MONNET	ST ETIENNE	CSTS			1	
L8023	ECO.G.PROFESSIONS IMMOBILIERES (BTS)	0010006B	LYC	SAINTE-EXUPERY	BELLEGARDEVALSERINE	CSTS			1	
L8023	ECO.G.PROFESSIONS IMMOBILIERES (BTS)	0690023A	LYC	AMPERE	LYON 02	CSTS			1	
L8025	ECO.GESTION-HOTELL RESTAURATION (BTS)	0693504J	LYC	FRANCOIS RABELAIS	DARDILLY	CSTS			1	
L8031	ECO.GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI	0010016M	LYC	JOSEPH-MARIE CARRIAT	BOURG EN BRESSE	CSTS			1	
L8031	ECO.GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI	0420044V	LYC	SIMONE WEIL	ST PRIEST EN JAREZ	CSTS			1	
P2200	HOTEL-REST OPTION SERV ET ACCUEIL	0693504J	LYC	FRANCOIS RABELAIS	DARDILLY	CSTS			1	
P2400	GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLI	0690046A	LP	LOUISE LABE	LYON 07	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P2400	GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLI	0421691K	LP	PIERRE DESGRANGES	ANDREZIEUX BOUTHEON	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P2400	GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLI	0690008J	LP	GUSTAVE EIFFEL	BRIGNAIS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P3020	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION	042002TV	LP	PIERRE COTON	NERONDE	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P3100	GENIE THERMIQUE	0421691K	LP	PIERRE DESGRANGES	ANDREZIEUX BOUTHEON	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P3100	GENIE THERMIQUE	042002TV	LP	PIERRE COTON	NERONDE	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P4500	GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES	0690105P	LP	EMILE BEUJIT (AUTOMO	BRON	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P4512	MECANIQUE AGRICOLE	0010020S	LP	GEORGES CHARPAK	CHATILLON SUR CHALARONNE	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P6922	CHAISERIE BROSSERIE	0692360Y	FERA	CITE SCOLAIRE RENÉ P	VILLEURBANNE	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P7410	ESTHETIQUE COSMETIQUE	06900092A	LP	DU 1ER FILM	LYON	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1
P8038	ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE	0011118K	LP	GABRIEL VOISIN	BOURG EN BRESSE	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	2	2
P8038	ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE	0693095P	LP	FRANCOIS CEVERT	ECULLY CEDEX	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETET	1	1

NB : Tout poste est susceptible d'être vacant. En conséquence, les enseignants intéressés peuvent postuler sur chaque poste spécifique national.



Annexe 1

Règlement concours « Les experts du papier »
Edition 2018-2019
Organisé par l'Académie de Lyon

1. Objectifs du concours

Le présent concours intitulé « Les experts du papier » (ci-après le « Concours ») est organisé par l'Académie de Lyon en partenariat avec Citeo, l'éco-organisme des papiers et des emballages. Ce Concours a pour objectif de sensibiliser les élèves de l'Académie au développement durable et à l'écocitoyenneté. Comment ? En les incitant à s'investir dans un projet sur le recyclage des papiers.

Les élèves participants devront imaginer et créer une campagne de sensibilisation au tri et au recyclage des papiers à destination des autres élèves de l'Académie.

La campagne prendra la forme d'une « œuvre collective » qui aura pour vocation d'inciter les autres à agir en citoyens responsables. Le choix du support et du style est libre : affiche, BD, reportage photo ou vidéo, exposition, jeux ou toutes autres idées originales.

Cette campagne de sensibilisation devra s'inscrire dans un projet plus global sur le tri et le recyclage des papiers mis en place dans l'établissement d'appartenance aux classes ou groupes d'élèves participants.

Ce concours est également un moyen pour valoriser les actions déjà mises en place dans votre établissement sur la thématique papier.

2. Conditions et modalités de participation

2.1 Conditions

Le Concours est **ouvert à toutes les écoles et tous les établissements scolaires secondaires** (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) publics et privés sous contrat de l'académie de Lyon (départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône).

L'école ou l'établissement scolaire concerné choisit le(s) niveau(x) des classes engagé(s). Dans le cadre des **liaisons inter-degrés**, un projet peut être présenté conjointement (un collège et une ou plusieurs écoles, un lycée et un ou plusieurs collèges).

Chaque classe ou groupes d'élèves participant doit impérativement être représenté par un enseignant ou un membre du personnel éducatif de l'établissement concerné.

2.2 Modalités

La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par ses participants.

Pour participer au Concours, les classes ou groupes d'élèves devront s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription avant le 7 décembre 2018 par courrier électronique à l'adresse email mentionnée à l'article 6 ci-dessous.

A la réception des formulaires d'inscription complétés, un email de confirmation sera envoyé à chaque participant (classe ou groupe d'élèves) et servira d'accusé de réception.

Les participants seront répartis dans les catégories suivantes en fonction du cursus qu'ils suivent au jour de l'inscription au Concours :

- | | |
|--|---------------------------|
| a. Écoles | b. Collèges |
| c. Lycées généraux, technologiques et professionnels | d. Liaisons inter-degrés. |

3. Composition du jury, attentes et critères de sélection

3.1 Composition du jury :

Le jury est composé d'un membre de Citeo, d'un membre au moins de la coordination académique, des professeurs référents EDD, de chefs d'établissements, IA-IPR, IEN 1er et 2e degré.

Des membres pourront être ajoutés ou supprimés de cette liste si nécessaire.

3.2 Les attentes du jury :

Le jury attend des candidats qu'ils **imaginent une campagne de sensibilisation au tri et au recyclage des papiers à destination des autres jeunes de l'Académie**. La forme, le support et le style d'expression utilisés pour la campagne sont libres (affiche, vidéo, planche de BD, spectacle, créations artistiques... cette liste n'ayant pas vocation à être exhaustive).

Dans le cas de l'utilisation de la vidéo, la durée maximale de celle-ci ne devra excéder 3mn.

Le projet doit porter sur la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers (consigne de tri, geste de tri, bénéfice pour l'environnement etc.).

Le projet doit aboutir à la **réalisation d'une œuvre collective qui aura pour vocation d'inciter les autres jeunes à agir en citoyens responsables**.

3.3 Critères de sélection

- La campagne de sensibilisation **doit s'inscrire dans un projet plus global sur le recyclage des papiers mis en place dans l'école ou l'établissement**
- **Cohérence et pertinence du projet** (messages véhiculés, choix du support ...),
- **Rayonnement du projet à l'intérieur** de l'école ou de l'établissement (nombre d'élèves concernés directement ou indirectement par une communication interne...)
- **Rayonnement à l'extérieur** : partenariats, communication vers les parents, le quartier, d'autres écoles ou établissements de proximité...
- la campagne peut facilement être diffusée dans l'académie,
- Caractère **concret** du projet impliquant une **pratique active** des élèves,
- **Interdisciplinarité** du projet et investissement des différents acteurs,
- Portée **pédagogique** du projet,
- **L'originalité du projet**,
- **Qualité et clarté de la présentation** écrite, orale, visuelle, sonore... du projet.

Les décisions du jury seront sans appel.

4. Restitution des projets

Deux (2) documents sont attendus lors de la restitution des projets. C'est à l'aide de ces documents que le jury pourra statuer sur la qualité des projets des participants et déterminer quels sont les gagnants. Ces deux (2) documents sont présentés ci-dessous :

4.1 L'œuvre collective

Il s'agit de la campagne de sensibilisation réalisée par les élèves. Au regard de la grande diversité de formes que pourront avoir les productions collectives, il est demandé de **transmettre les éléments sur une clé USB**. Il pourra donc s'agir d'une restitution sous forme de photos, vidéo, enregistrement, dessins etc.

L'adresse et date de restitution des productions figurent à l'article 6.

4.2 La grille d'évaluation

Chaque projet restitué devra être accompagné de la grille d'évaluation (en pièce jointe de ce règlement) dument complétée. Les éléments fournis dans cette grille permettront au jury de mieux comprendre la démarche pédagogique engagée avec les élèves.

5. Récompenses et valorisation des projets

Des récompenses seront attribuées aux classes gagnantes dans les différentes catégories.

Les récompenses consistent dans la participation à un atelier ou une sortie pédagogique en rapport avec le tri et le recyclage.

En fonction de la nature des productions, la campagne de sensibilisation pourra être diffusée dans l'Académie.

Une (1) récompense sera attribuée au gagnant de chaque catégorie.

Par ailleurs, la présentation des différents projets mis en place au sein de l'académie de Lyon se fera lors de la semaine de développement durable.

6. Calendrier de la mise en œuvre du concours pour l'année 2018 – 2019

Fin octobre 2018 : diffusion du concours auprès de toutes les écoles et établissements de l'Académie de Lyon.

Inscriptions jusqu'au 7 décembre 2018 au plus tard en envoyant la fiche d'inscription (en pièce jointe du règlement)

- **Par mail à : dos3@ac-lyon.fr** avec en objet : Concours « Les experts du papier »

Le 12 avril 2019 au plus tard : restitution des projets (œuvre collective + grille d'évaluation) sur une clé USB à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Ariane KOUZEMINE

Rectorat de l'Académie de Lyon

Direction de l'Organisation Scolaire

Bureau DOS3

92 rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon cedex 07

Avril-mai 2019 : réunion du jury et publication des résultats

Mai-juin 2019 : remise des récompenses

L'Académie se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Concours en raison d'événements indépendants de sa volonté.

7. Cessation des droits d'utilisation et de reproduction des projets

Les écoles, établissements scolaires et les participants s'engagent à prêter physiquement leur œuvre collective et à concéder gracieusement à titre non exclusif, une licence d'utilisation (comportant un droit d'adaptation), de représentation et de reproduction aux éléments réalisés dans le cadre de leur projet à l'Académie de Lyon et à Citeo, pour une valorisation sous différentes formes susceptibles d'être organisées.

La présente concession est réalisée pour le monde entier y compris le réseau internet, pour tous modes et supports de reproduction/représentation/diffusion existant à ce jour et à venir, et pour la durée de protection des droits prévue par le code de la propriété intellectuelle français.

Le Concours pourra faire l'objet d'opérations de communications multimédias organisées par l'académie et Citeo.

8. Disposition générales

La participation au Concours est gratuite. Les participants supporteront toutefois la prise en charge des frais postaux et des frais nécessaires à la connexion et l'abonnement internet nécessaire.

L'Académie ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ou problème de connexion internet, virus informatiques... qui viendraient perturber le Concours ou la participation de certaines classes ou groupes d'élèves.

9. Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la législation française en vigueur, quelle que soit la nationalité des Participants. Tout litige concernant l'interprétation du présent règlement donnera lieu à la recherche d'une solution amiable. A défaut d'accord dans les deux (2) mois, ce litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Annexe 2**Formulaire de pré-inscription au concours « Les experts du papier »****A renvoyer avant le 12 décembre 2018****Par mail à : dos3-prix@ac-lyon.fr avec en objet : Concours « Les experts du papier »**

Nom de l'école ou l'établissement	
Adresse de l'école ou l'établissement	
Nom et prénom de la personne référente du projet	
Fonction de la personne référente du projet	
Contacts de la personne référente du projet	Email Téléphone
Niveau et nombre de classes engagées	
Nom de l'école ou l'établissement	
Adresse de l'école ou l'établissement	
Nom et prénom de la personne référente du projet	
Fonction de la personne référente du projet	
Contacts de la personne référente du projet	Email Téléphone
Niveau et nombre de classes engagées	



Annexe 3

Concours « Les experts du papier »
Edition 2018-2019

Grille de présentation du projet	
A renvoyer avec le projet au plus tard le 12 avril 2019 sur une clé USB par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Rectorat de l'Académie de Lyon Direction de l'Organisation Scolaire, Bureau DOS3-PRIX 92 rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon cedex 07	
Etablissement (nom, numéro RNE (UAI) adresse, nombre d'élèves etc.) :	
Personne référente du projet (nom, adresse électronique, tel)	
Campagne de sensibilisation créée avec les élèves (dans le cadre du projet)	
Titre du projet :	
Niveau et nombre d'élèves engagés dans le projet :	
L'origine du projet (pourquoi avez-vous choisi de vous engager dans le concours, pourquoi cette campagne de sensibilisation...) :	

<p>Descriptif du projet (l'organisation mise en place, les actions menées, les outils utilisés et réalisés)</p>	
<p>Descriptif du projet pédagogique soutenu par la production</p>	
<p>Quels sont les apprentissages que vont développer les élèves grâce à ce projet</p>	
<p>Rayonnement du projet à l'intérieur de l'établissement (nombre d'élèves concernés directement ou indirectement par une communication interne, personnels engagés)</p>	
<p>Rayonnement à l'extérieur de l'établissement : partenariats avec la collectivité, des associations locales, communication vers les parents, le quartier, d'autres écoles ou établissements de proximité...</p>	
<p>Disciplines abordées (correspondances avec les programmes scolaires, intégration dans les parcours de l'élève)</p>	

Les résultats : quantitatifs et qualitatifs (quantités de papiers collectés, implication et bénéfices pour les élèves, changements de comportement etc.)	
Nombre de personnes touchées par le projet dans sa globalité :	
Les freins rencontrés	
Autres commentaires	
Et demain ?	

DAAC_FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

1) Missions générales des professeurs relais

Ils sont placés sous l'autorité de la déléguée académique aux arts et à la culture (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur académique DAAC et les corps d'inspection. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires.

Conformément aux politiques nationales et aux priorités académiques et départementales, le professeur relais contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, défini dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 (BO n°19 du 9 mai 2013) et dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (BO n°28 du 9 juillet 2015)

La mission du professeur relais est rétribuée par deux IMP et représente 4 heures de travail hebdomadaire en moyenne. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donnent pas lieu à défraiement.

Cette mission annuelle est reconduite chaque année sur la base d'un entretien ou d'un bilan d'activité.

Cette mission de professeur relais à la délégation académique aux arts et à la culture doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne. Sa mission donne lieu, au terme de chaque année scolaire, à un bilan d'action détaillé adressé à la délégation académique aux arts et à la culture et aux IA-IPR en charge du dossier. Les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles sont précisées dans la circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010 (BO N° 15 du 15 avril 2010).

2) Missions particulières du professeur relais auprès des Archives départementales de la Loire

Le professeur relais est chargé de :

- mettre en œuvre la politique nationale et les priorités académiques et départementales en matière de mémoire et de patrimoine,
- faire le lien entre l'organisme avec lequel il collabore, la délégation académique aux arts et à la culture, les établissements et les enseignants,
- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle, en particulier les dispositifs des classes à projet artistique et culturel et des ateliers artistiques ainsi que des jumelages avec les structures culturelles, en priorité dans les territoires ruraux, les établissements de l'éducation prioritaire et les lycées professionnels,
- contribuer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité.

A ce titre, il a, en relation étroite avec la coordination départementale et en liaison avec les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés, une mission :

- d'information en direction des enseignants et de l'organisme auprès duquel il intervient,
- d'accompagnement du service du public dans le cadre de manifestations temporaires et de valorisation pédagogique des fonds et collections permanentes,
- de formation dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF),
- de conseil et d'accompagnement, en concertation avec les corps d'inspection, dans la mise à disposition des documents pédagogiques élaborés par l'organisme lors d'événements et de manifestations soutenues par l'Éducation nationale,
- de participation aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) au niveau départemental et académique.